



## ROULLET SAINT ESTEPHE ORGANISATION ECOLES 2 JUIN – 3 JUILLET

Chers parents,

A compter du 2 juin, votre enfant pourra être accueilli à l'école. Cet accueil se fera dans les mêmes conditions que durant la période précédente.

Ainsi, l'organisation de l'école se doit de répondre non seulement au protocole sanitaire édité par le Ministère de l'Education Nationale, mais également à l'enseignement à distance des enfants restant à la maison.

Le protocole d'accueil rédigé par l'équipe de l'école et la commune et en accord avec l'inspection académique, répond à un certain nombre de contraintes dont :

- La taille et le nombre des groupes pouvant être accueillis dans les salles de classes qui ont toutes été aménagées,
- Le nombre de sanitaires disponibles et leur utilisation,
- La capacité d'accueil du réfectoire et de la garderie,
- Le nombre de personnels disponibles sur l'école (enseignants et personnels communaux),
- L'organisation du temps scolaire.

Afin d'organiser dans les meilleures conditions possibles l'accueil de votre/vos enfants, il convient de limiter les interactions entre les enfants et **de limiter le nombre d'élèves accueillis simultanément**.

C'est pourquoi chaque classe sera divisée en demi-groupe. Le groupe A viendra en classe les lundi et jeudi, le groupe B les mardi et vendredi. Pour les jours où les enfants ne seront pas accueillis, tout comme pour les enfants dont les parents ne souhaitent pas qu'ils retournent à l'école, le dispositif d'école à la maison reste la règle, selon les modalités délivrées par les enseignants sur les blogs des écoles. Ceci s'applique également quand les enseignants ne sont pas en capacité de reprendre les classes en présentiel.

Pour rappel : les principales mesures mises en place pour la période du 02/06 au 03/07/20 :

- 10 enfants maximum par classe en même temps en élémentaire, 8 en maternelle,
- Des arrivées échelonnées seront mises en place pour limiter les contacts,
- Les parents ne rentreront pas dans les écoles,
- Le service de restauration scolaire sera assuré à Rouillet comme à Saint Estèphe, les repas seront servis dans les réfectoires, en respectant les règles de distanciation sociale
- Les accueils du matin, du soir et du mercredi périscolaire pourront être assurés sous conditions (effectifs limités afin de pouvoir appliquer les mesures barrières et d'hygiène nécessaires),
- Pour les élèves de **St Estèphe**, l'**accueil périscolaire** des matins et soirs se fera dans un lieu à déterminer à l'école **de Saint Estèphe** de manière exceptionnelle,
- L'accueil périscolaire du **mercredi se fera à Rouillet** uniquement,
- **PAS DE TRANSPORTS SCOLAIRES**,
- Le ménage et la désinfection des locaux seront renforcés conformément aux principes du protocole sanitaire,
- Les sanitaires seront nettoyés et désinfectés plusieurs fois par jour,
- Des circuits de circulation seront mis en place,
- Les enfants devront se laver les mains à chaque fois que nécessaire,
- Le personnel enseignant, ainsi que le personnel communal porteront des masques.



## **En fonction du nombre d'inscriptions, une réorganisation du temps scolaire peut être envisagée (3 groupes, 1 jour sur 3, etc...)**

Pour les fratries, il sera possible de permuter les groupes de façon à ce que les enfants soient accueillis les mêmes jours. Pour cela il faudra informer les directrices d'écoles s'il y a un souci de calendrier par le biais des boîtes mails des écoles.

UNIQUEMENT pour les familles souhaitant mettre leur(s) enfant(s) à l'école, merci **de remplir et signer** l'engagement suivant, à adresser **AVANT le mercredi 27 mai à 20h00** par MAIL : [mairie@rouletstephe.fr](mailto:mairie@rouletstephe.fr)

Ces inscriptions vous engagent du 2 juin au 3 juillet inclus.

**Les inscriptions remises hors délais ne seront pas prises en compte et il ne sera pas possible d'accueillir votre enfant au sein de l'école.**

**ATTENTION la classe de CE1 de Mme Grijol à l'école Jean-Jacques Rousseau ne pourra pas être accueillie.**